



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #31-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

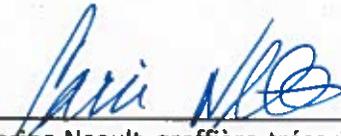
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 4 avril 2023, AVIS DE MOTION a été donné concernant le règlement #31-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Donné à Sainte-Françoise, ce 13 avril 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière

Certification de publication (articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 13 avril 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière